

02 déc 2011 -10:59

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2011](#)

## Banque africaine de développement

Participation à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement (confirmation)

Participation à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement (confirmation)

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Finances Didier Reynders, gouverneur pour la Belgique de la Banque africaine de développement (BAD), à confirmer la souscription à la sixième augmentation générale du capital de la BAD (voir également le [communiqué de presse du 20 juillet 2010](#)). Le crédit d'engagement inscrit au budget de l'Etat fédéral pour 2011 sera porté de 12.490.000 à 19.472.000 euros par réaffectation des crédits existants pour 2011. Cette augmentation résulte de la modification du taux de change. Elle est nécessaire au maintien de la part traditionnelle de la Belgique de 0,641 % dans la BAD.

La Banque africaine de Développement contribue au développement économique et social de l'Afrique grâce à l'octroi aux pays africains de prêts pour le financement de projets spécifiques de développement et pour l'appui aux programmes d'ajustement structurel et sectoriel. La Banque africaine de Développement compte 77 pays membres. Les versements effectués par la Belgique au titre de sa souscription seront comptabilisés dans le cadre de l'effort visant à octroyer 0,7 % du PIB au titre de l'aide au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe